

SEANCE DU 04 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi quatre mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 29/02/2024 se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Jean-Jacques GAZAVE.

Présents : Jean-Jacques GAZAVE, Jean-Marie KUZIOR, Jérôme COTRET, Fabienne LENHOF, Carole JEUDI, Thérèse CHMIELARSKI, Laëtitia DESBOIS, Jean-Jacques PANTIGNY, Philippe PELLERIN, Roger JOUANNEAU, Michel ROLLAND, Edith NAVION, Jean-Michel MORISOT, Denis SALLÉ.

Secrétaire de séance : Edith NAVION.

Le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 11/12/2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- DEFINIT les zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune (Délibération 8-4-2024-NF-001)
- DONNE un avis FAVORABLE au projet de construction d'une centrale agrivoltaïque au sol (Délibération 2-2-2024-NF-002)
- AUTORISE M. le Maire à adresser une demande de fonds de concours « projet touristique » à M. le Président de la communauté de communes Touraine-Vallée de l'Indre (Délibération 7-5-2024-NF-003)
- PREND ACTE de l'état récapitulatif des indemnités des élus en 2023 (Délibération 5-6-2024-NF-004)
- ACCEPTE que l'indice majoré des indemnités du maire et des adjoints soit maintenu à 830 comme en 2023 sans augmentation (Délibération 5-6-2024-NF-005)
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°2 du lot 3 pour 8 284.50 € HT (Délibération 1-1-2024-NF-006)

Informations et questions diverses

- Repas des Aînés : confirmation des présences et organisation
- Journée de sensibilisation « déchets sur le bord des routes » organisée par le Département le 21 mars 2024
- Choix du film qui sera projeté en plein air le 3 août 2024 : The greatest showman
- Fête du 14 juillet 2024 : organisation
- M. le Maire fait le point sur les travaux du commerce multiservice et informe que, suite à la parution d'un article dans la Nouvelle république, plusieurs personnes ont pris contact avec lui pour avoir des précisions sur le projet.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h00.

Affiché le 07/03/2024 Transmis à la préfecture le 07/03/2024
